

Nos conseils pour financer votre formation

Vous êtes en **PROFESSION LIBÉRALE**

Nous vous adressons

Les Professions Libérales inscrites à l'URSSAF reçoivent du FIP-PL
Les budgets de formation varient selon votre code APE et le montant de votre budget de
l'année N-1 sur le budget de l'année en cours. Si votre conjoint est collaborateur, il peut également
prétendre à une prise en charge sous conditions.
Pour en savoir plus :

l'original de ce
document

[Consultez le](#)

GRATUITEMENT



sur simple demande
via le formulaire de

Contact

Contactez-nous afin d'envisager ensemble votre projet (programme de formation, devis)
